

COMPTE-RENDU

REUNION RESTITUTION CHARTRE DE BON FONCTIONNEMENT DE LA PLACE DU MARCHE DES CHARTRONS

Lundi 1^{er} décembre 2025, Halle des Chartrons



Étaient présents :

- **Bernard Blanc**, Maire adjoint du quartier Chartrons, Grand-Parc, Jardin public.
- **Marc Etcheverry**, Adjoint au maire chargé de la sécurité, la prévention de la délinquance et la médiation
- **Didier Jeanjean**, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés
- **Bertille Libault, Alix Brouillon, Elora Gendre, Jeanne Deperrois**, Mission Démocratie Permanente.
- **Guillaume Mangane, Charifa Assad**, Mairie de quartier Chartrons/Grand Parc/Jardin Public
- **Maïtena Rey**, Chargée de mission Prévention de la délinquance/Bordeaux la Nuit
- **Franck Chaumes**, Président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie en Gironde
- **Une trentaine de riverains, d'usagers, de commerçants** du quartier

Pièces jointes : présentation ppt et chartre de bon fonctionnement

INTRODUCTION DE BERNARD BLANC ET MARC ETCHVERRY

Bernard Blanc, maire adjoint du quartier Chartrons/Grand Parc/Jardin Public remercie les participants de leur présence à cette réunion concernant la charte de bon fonctionnement de la place du marché des Chartrons. L'objectif de cette charte est de permettre un fonctionnement apaisé de la place entre commerçants, riverains et usagers. C'est la première fois que la ville de Bordeaux met en place un panel pour rédiger une charte de bon fonctionnement.

Marc Etcheverry, adjoint au maire chargé de la sécurité, de la prévention de la délinquance et la médiation, remercie également les participants, les agents de la police municipale notamment en charge du débit de boisson ; l'équipe en charge de Bordeaux la nuit (médiation/vie nocturne) qui participe également à cette réunion. Plusieurs services interviennent sur les sujets de la vie festive, culturelle, commerciale et la tranquillité des habitants. Il affirme expérimenter une telle charte de bon fonctionnement afin - éventuellement -, de déployer ce dispositif sur d'autres lieux. Il indique que le nouveau règlement des terrasses de la ville de Bordeaux sortira début janvier.

Marc Etcheverry remercie également Franck Chaumes, Président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) en Gironde ainsi que Didier Jeanjean pour le travail réalisé concernant l'aménagement de la place. De plus, il remercie Sandrine Bartollino et toute l'équipe en charge des terrasses sur ce secteur qui est présente au quotidien sur le travail de préfiguration et de transformation de cette place en prenant en compte notamment les différents enjeux de circulation.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET DE LA CHARTE DE BON FONCTIONNEMENT DE LA PLACE DU MARCHE DES CHARTRONS

Alix Brouillon, Chargée de mission, Mission Démocratie Permanente

La Mission démocratie permanente détaille la démarche méthodologique engagée pour rédiger un tel document et les engagements retenus. (Voir présentation et charte en PJ)

INTERVENTIONS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE ET LES SUITES

Guillaume Mangane, Secrétaire général de la mairie de quartier Chartrons/Grand Parc/Jardin Public indique que le sujet de la gestion des poubelles est un sujet complexe et récurrent sur la place du marché des Chartrons du fait des contraintes des commerçants, des différents opérateurs intervenant dans leur ramassage. Quelques solutions ont été esquissées lors des échanges du panel mais ces derniers doivent encore être poursuivis. Ce travail sera coordonné par la mairie de quartier.

Un chargé de proximité de la mairie de quartier est dédié au secteur du quartier secteur, Didier Erit, que les riverains et commerçants connaissent, auprès de qui ils peuvent faire des signalements concernant les problèmes qu'ils rencontrent : la propreté, les dégradations de mobilier.

Il est également possible de faire des signalements avec Allo Mairie Proximité qui seront transférés au service compétent :

- Via le portail Mes démarches de bordeaux.fr
- Via l'application Ma ville facile
- En appelant le 05 56 10 33 33

Maïtena Rey, Chargée de mission Prévention de la délinquance coordonne le dispositif Bordeaux La Nuit sous la délégation de M. Etcheverry. Deux piliers constituent cette mission : la coordination autour des dysfonctionnements liés aux enjeux nocturnes et le développement de projets.

Le dispositif Bordeaux La nuit est un dispositif d'une instance qui réunit tous ces acteurs (police municipale, police nationale, préfecture, bordeaux métropole, mairies de quartier, services culturels). Tous les quartiers de Bordeaux sont balayés et selon les signalements et dysfonctionnements remontés, différents leviers sont actionnés (contrôles renforcés de la police, action de Bordeaux Métropole concernant les nuisances sonores, etc.). Un service de Bordeaux Métropole peut réaliser des relevés sonométriques chez les riverains afin de vérifier que les établissements respectent ou non les seuils établis via un arrêté préfectoral de mai 2023.

Sur le volet développement, la prévention et la médiation, mentionnées dans la charte, peuvent intervenir en fonction des lieux et des problématiques rencontrées. Par exemple rechercher une occupation diversifiée dans certains lieux comme la place de la Victoire ou les Bassins à Flot. Pour le volet médiation, il existe à la fois des médiateurs sociaux, interlocuteurs privilégiés sur la vie quotidienne et des médiateurs vie nocturne, intervenant en binôme notamment sur les pôles festifs afin de réguler la clientèle en diffusant des messages de sensibilisation pour réduire les risques. Des partenaires associatifs sur des dispositifs de réduction des risques spécifiques existent également.

Les médiateurs seront informés de la charte de bon fonctionnement de la place du marché des Chartrons et pourront aussi être sollicités.

Concernant le sujet du mobilier anti-bruit, le dispositif Bordeaux La Nuit peut contribuer à cette mise en place et travailler avec les commerçants sur des messages de sensibilisation auprès de leur clientèle.

Franck Chaumes, Président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie en Gironde adresse ses remerciements à la Ville de Bordeaux pour l'organisation de ce type d'échanges qui permet de faciliter la cohabitation entre riverains et commerçants. Franck Chaumes indique qu'il vaut mieux éviter les conflits et privilégier le dialogue avec la Mairie et les différentes parties prenantes (riverains, commerçants, etc.). Ces problématiques se retrouvent dans toutes les grandes villes mais il y a un intérêt à conserver une ville vivante et dynamique.

TEMPS D'ECHANGES

Question d'un riverain concernant la circulation sur la place et le partage des voies entre voiture, piétons, vélos.

Didier JeanJean expose le plan de circulation de la place réaménagée. La place passe de 52 à 70 % d'espace piétons et accessible. La place est une zone de rencontre, les voitures sont limitées à 20 km/h, le piéton est prioritaire.

Un riverain membre du panel revient sur le sujet de la réglementation et indique que la charte doit s'inscrire en supplément de la réglementation. Il rappelle que la tranquillité des riverains est essentielle et reproche le non-respect de la réglementation qui favorise les dérives de certains commerçants. Il indique également avoir posé des questions par mail mais ne pas avoir obtenu de réponse.

Il expose les différents désagréments subis en tant que riverain et rappelle les chiffres du passage de la police municipale qui lui ont été transmis. Malgré ce nombre de passages, rien ne change, il y a un souci d'efficacité. Il faut verbaliser et faire appliquer la réglementation.

Bernard Blanc indique que le but est de faire les choses progressivement et ne pas être dans une logique de verbalisation à outrance mais dans une logique de partenariat avec

la Ville, les commerçants et les riverains à l'image de cette charte. Bernard Blanc rappelle que dans le quartier, il y a eu des fermetures administratives, il y a des sanctions quand cela est nécessaire. Il est souhaité un apaisement de ce quartier par différentes actions.

Marc Etcheverry rappelle le travail de la police municipale et nationale sur ces sujets. Il y a 9 000 commerces à Bordeaux dont 1/3 sont des CHR (café, hôtel, restaurant) et 1 090 terrasses. Une dizaine de points sont identifiés comme compliqués sur les zones de vie nocturne et sur lesquels les services agissent. Le soir, à Bordeaux, 5 patrouilles de police municipale sont présentes jusqu'à 2h30 du matin. Dans le même temps 2 patrouilles de police nationale interviennent sur la zone de Bordeaux, ce qui n'est pas suffisant. D'autres agents de la collectivité interviennent pour vérifier la bonne tenue des emprises des terrasses. La brigade des débits de boisson réalise environ 300 contrôles par an (vérification de l'hygiène, des licences d'alcool, des arrêtés de terrasse, de la tenue de l'espace public, etc.). Sur les 300 contrôles, 120 procédures sont réalisées pour une remise en conformité (ex : une étude acoustique à remettre en conformité). Des sanctions sont également prononcées. Cela a récemment été le cas pour un commerçant du quartier Saint Michel qui a été suspendu administrativement pendant 2 semaines. Quand des établissements dysfonctionnent, des sanctions sont prononcées. La Ville privilégie néanmoins le dialogue constructif et l'utilisation de charte de bon fonctionnement.

Franck Chaumes indique que le cadre réglementaire et législatif existe mais il y a aujourd'hui des pratiques qui sont générationnelles. Le commerçant n'est pas responsable de tous les comportements, comme des regroupements de personnes en dehors de l'établissement qui chahutent. Le commerçant est responsable de ce qui se passe au sein de son établissement. La Ville de Bordeaux est également une destination prisée et une ville qui est devenue plus dynamique et attractive.

Question d'une résidente sur les quais concernant le délai de 2 ans indiqué dans la charte pour faire des tests acoustiques qui devraient déjà être faits.

Marc Etcheverry indique que le délai de 2 ans indiqué dans la charte est en effet à réduire.

Maïtena Rey rappelle que les études d'impact sont obligatoires quand les établissements diffusent de la musique amplifiée (son diffusé sur un équipement électronique particulier). Sur le terrain, ce sont les policiers municipaux en charge du débit de boisson qui le contrôlent. Ces études d'impact fournies par les établissements sont contrôlées par Bordeaux Métropole. Si un établissement ne produit pas ces études, les actions sont graduées : les agents incitent les établissements à les produire puis l'établissement est mis en demeure, cela peut aller jusqu'à une fermeture administrative. Ces études d'impact préconisent un certain nombre d'actions dont l'installation de limiteurs installés sur les enceintes qui stoppent la musique lorsque le seuil est dépassé.

Question d'un riverain concernant l'installation des toilettes publiques évoquées dans la charte.

Didier Jeanjean indique que le principe et le lieu d'implantation des toilettes à proximité de la place ne sont pas encore déterminés. La Ville cherche des solutions à ce sujet.

Un représentant de l'association ClesChartrons indique que le dialogue avec les établissements existe depuis longtemps mais celui-ci est stérile. Il y a une quinzaine d'établissements autour de la place mais seulement quelques-uns posent problèmes. La charte est perçue d'un bon œil mais ils sont épaulés par ces nuisances. En l'état actuel, ils ne signeront pas la charte et attendront de voir les effets produits.

Franck Chaumes considère qu'il faut verbaliser les mauvaises pratiques. Il faut faire de la pédagogie.

Une riveraine des quais indique que l'établissement La Bodega par exemple disposait d'un vendeur à l'entrée qui permettait de réguler les nuisances et éviter les conflits avec le voisinage. C'est aussi un choix que peuvent faire les commerçants pour faire en sorte que les choses se passent bien. Elle indique qu'il lui est déjà arrivé d'entamer une médiation par rapport à des nuisances sonores et un établissement qui n'avait pas réalisé d'étude d'impacts. Elle a également récemment contacté la police municipale pour des nuisances sonores mais n'a pas eu de réponse. Comment et qui contacter en cas de nuisance sonore ?

Intervention d'une riveraine concernant l'importance du déploiement des équipes de prévention et de police municipale en anticipation des situations de nuisance. Ce n'est pas aux riverains de subir le dérapage de certaines situations mais ce n'est pas non plus de la responsabilité des commerçants lorsque cela se déroule en dehors de leurs établissements.

Marc Etcheverry rappelle la mise en application du nouveau règlement des terrasses grâce auquel la municipalité pourra être plus réactive dans la mise en œuvre des sanctions. La municipalité pourra également être plus souple avec les établissements qui respectent le cadre. La réglementation existe, doit être respectée et nos agents ont pour consigne de faire appliquer cette réglementation. La police municipale peut contrôler la validité ou le défaut d'études acoustiques. Cela n'empêche pas le dialogue et la prévention qui est primordiale. La vie nocturne est un sujet complexe et nous y travaillons via notamment le déploiement de dispositifs de réduction des risques, la médiation sociale et nocturne. Les établissements qui disposent de vendeurs permettent en effet de baisser les tensions.

Franck Chaumes rappelle que les personnes à l'entrée des établissements ne peuvent faire respecter le cadre que dans l'enceinte de l'établissement. Il est important d'indiquer à la municipalité les établissements qui posent des problèmes, de faire de la pédagogie et de la prévention.

Un commerçant indique qu'il n'y a pas de signalétique pour savoir où se garer quand on vient place du marché des Chartrons et que cela fait chuter la fréquentation des établissements.

Bertille Libault indique que la question de la signalétique pourra être travaillée dans le cadre du suivi de la charte.

Bernard Blanc remercie les participants à la réunion et invite à continuer les échanges autour d'un pot convivial. Il rappelle que le principe d'une charte est de la faire vivre et de l'améliorer. Les participants sont invités à faire remonter leurs propositions et retours. Les travaux de la place terminés, cela pourra être l'occasion de faire un premier point d'étape sur cette charte.